

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 14 septembre 2009

Comités Locaux d'Information et de Concertation
de Fos-sur-Mer

PRESENTS

Collège Collectivités

René RAIMONDI, Maire
Monique POTIN, élue Fos-sur-Mer
Louis MICHEL, élu Ouest Provence
Richard GASQUEZ, élu Fos-sur-Mer
Jean HETSCH, élu Fos-sur-Mer
Philippe LIOZON, élu Port-Saint-Louis
Jean Claude NAVEILHAN,
élu Port-Saint-Louis

Collège Riverains

Romuald MEUNIER, MCTB
Richard DEBOOM, UFC Que Choisir
Marc DELCORSO, EVE
Daniel MOUTET, ADPLGF
Louis BARNES, ADPLGF

Collèges exploitants/salariés

Dépôt Pétrolier de Fos
S.P.S.E.
AIR LIQUIDE
GIE Terminal de Crau
COGEX
ESSO
ARKEMA/VINYLFOS/THERMPHOS

ELENGY
ARCELORMITTAL

LYONDELL CHIMIE FRANCE
DEULEP

Collège Administrations

Gilbert SANDON, DREAL
Véronique LAMBERT, DREAL
Hélène EGEA, DDASS
Jean Paul CHANEA, SDIS
Sylvain GRANDMOTTET, SDIS

Invités

Eric POURTAİN, CYPRES

Secrétariat

Gérard ESCOLANO, Mairie
Patricia DUCOGNON, Mairie
Judith GARCIN, Mairie

Alain CLAESSEN
Patrick SUFFREN, Constant RODITIS
Joël ANDRE, Serge URASSONE
Anne Marie CHABRIER, Gilbert DALCOL Laurent
SAUCE, Jean CANNEDDU
André HAUS, F. GEOFFROY
Patrick GRIMALDI, Jean-Philippe MURRU, Antoine
ARANDA
Robert LUCIANO
Bernard BRUN, David AUBRY,
Thierry MALOT
François BOURRILLON
Christophe GIGON, Jean-Claude USANDISAGA

1 – INTRODUCTION

Nouvelle répartition des I.C.P.E (Seveso seuil haut) au sein de 3 comités (Arrêtés préfectoraux du 8 juillet 2009)

- CLIC Fos Centre : ARCELORMITTAL, SOGIF/AIR LIQUIDE, ELENGY (Terminaux méthaniers du Tonkin et du Cavaou)
- CLIC Fos Ouest : LYONDELL, ARKEMA, VINYL FOS, THERMPHOS, DELEUP (Port Saint-Louis du Rhône)
- CLIC Fos Est : ESSO, DPF, SPSE, GIE Terminal de Crau, COGEX

Nouvelles « entités » inscrites dans les collèges

- Société DELEUP (Port Saint Louis du Rhône) dans le CLIC de Fos Ouest
- Elus de Port Saint Louis du Rhône dans chaque CLIC
- Les associations ADPLGF et EVE

2 – DESIGNATION DU (DES) PRESIDENT(S) ET DU (DES) SECRETARIAT(S)

Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer est proposé pour assurer la présidence des 3 CLIC, la commune pouvant en outre s'occuper du secrétariat.

Ces propositions seront soumises pour décision à Monsieur le Préfet (arrêté préfectoral de désignation).

3 – BROCHURE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Cette brochure, présentée par le CYPRES, a été élaborée dans le cadre de la campagne d'information sur les risques industriels, qui doit avoir lieu tous les 5 ans.

Le CYPRES présente cette brochure pour avis, avant son tirage prévu pour le mois d'octobre, et une distribution dans les boîtes aux lettres courant novembre.

La brochure n'étant pas très lisible en séance (problème de vidéo-projection), celle-ci sera mise à disposition des membres sur le site internet des CLIC.

Point soulevé sur l'information à la population – et les problèmes des moyens d'alerte en cas d'incident majeur

La commune informe de ses moyens d'alerte, à savoir :

- la sirène RNA disposée sur le toit de l'hôtel de ville, prochainement complétée (en 2010) par 2 sirènes placées dans 2 secteurs mal couverts par celle-ci (au nord, à proximité des serres municipales, et plus au sud de la ville, gymnase de la Roquette).
- Le système d'alerte en masse par téléphone (filaires et mobiles)
- 3 véhicules sonos (services techniques et police municipale)

Le CYPRES informe quant à lui qu'il a constitué un groupe de travail sur ce thème, afin d'en dégager des pistes d'action.

Point soulevé sur l'exercice PPI de 2004

Les associations regrettent à nouveau le manque d'information sur le retour d'expérience de l'exercice

4 – PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La procédure de PPRT dure environ 18 mois.

- PPRT d'ARCELORMITTAL : arrêté de prescription à la signature, incluant les modalités de la concertation validées par Monsieur le Maire.

- PPRT « multi-sites » : arrêté de prescription en fin d'année (ESSO, SPSE, COGEX, GIE Terminal de Crau) pour une approbation du plan mi 2011 dans le meilleur des cas.

Confère le document format powerpoint présenté en séance par la DREAL.

Points abordés :

* Non prise en compte de certains risques dans les PPRT (Transport de Matières Dangereuses, chute d'avions...)

Bien consciente de ces inquiétudes, la DREAL propose aux associations de les faire remonter au niveau national.

* le plan de zonage du PPRT – correspondance des couleurs et des contraintes associées.

- Les secteurs en zone à risque maximal (rouge) devront faire l'objet d'expropriations (habitations).

- Les secteurs intermédiaires (couleur bleue) induiront des travaux de renforcement du bâti pour les habitants. Inquiétude et interrogations des riverains sur les délais et sur les financements de ces travaux. Les délais seront fixés dans le plan. Leur coût ne devra pas excéder 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien. Ces travaux ouvriront droit à un crédit d'impôt sous certaines conditions (15 %).

- Le devenir des secteurs situés dans les zones à risques plus modérés (couleur verte) notamment, comme par exemple la plage du Cavaou, ou plus au nord l'Ecole Nationale de Police, feront l'objet de négociations partenariales au sein des Comités.

* Financements et délais de mise en œuvre des travaux imposés dans le cadre du PPRT

Pour ce qui concerne les industriels, ils ont 5 ans pour mettre en œuvre leurs M.M.R. (Mesures de Réduction des Risques).

* Distinction des périmètres induits par des risques d'incidents à cinétique rapide ou à cinétique lente (type boil-over)

Les premiers seront traités dans le cadre des PPRT, les seconds dans le cadre des PPI (évacuation des populations)

A DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET DES CLIC (WWW.clic-paca.fr)

- compte rendu du 14 septembre 2009
- Document de la DREAL – PPRT multi-sites (ESSO, DPF, SPSE, COGEX, GIE Terminal de Crau)
- Brochure d'information 2009 sur les risques industriels

Le Maire, Conseiller Général
René RAIMONDI